



## 1) INTRODUCTION

Vous trouverez ci-joint, les documents nécessaires pour l'inscription de votre club dans notre championnat saison 2020/21.

Les clubs n'ayant pas rempli toutes les formalités nécessaires ne pourront, en aucun cas, revendiquer une participation dans les divisions supérieures.

**ATTENTION : Dès que le quota de clubs est atteint, aucune inscription supplémentaire**

## 2) FORMALITES GENERALES

Le montant de l'**inscription** à la FBFS est de **220€** pour une équipe.

L'inscription pour une ou des **équipes supplémentaires** est de **140€** à condition que le secrétaire soit le même pour la ou les équipes supplémentaires.

Cette somme couvrira les frais pour toute la saison et devra être versée sur le compte de la FBFS :

**FBFS / IBAN BE49 0003 7221 5571** en mentionnant en communication, le nom de votre club et saison 2020-21.

Toutes les inscriptions doivent être réglées\* pour le lundi **18 mai 2020**.

Les frais d'inscription couvrent :

- L'inscription au championnat
- La participation à la Coupe
- Les feuilles d'arbitrage
- Les frais de gestion numérique, matériel, support et entretien

## 3) FRAIS GENERAUX

*Ethias Assurance* : 16€ par joueur/membre et par an.

**Attention** : les joueurs ou membres ayant un statut d'indépendant **peuvent être couverts** par l'assurance.

(Il n'est pas obligatoire de souscrire chez Ethias, mais il est **obligatoire d'être assuré** pour jouer ou se trouver sur le banc de touche). Remboursement 100% tarif INAMI.

*Licence FBFS* : 5€ par joueur/membre.

**Attention** : les licences sont obligatoires pour prendre part aux rencontres (banc et terrain) et ne seront délivrées que si les conditions d'adhésion sont correctement remplies (validité de 5 ans sous certaines conditions).

*Frais d'arbitrage* : 25€ / match à domicile.

## 4) DELAIS D'INSCRIPTION

**IMPORTANT** : seul le montant de l'inscription, la rentrée des formulaires d'inscription club et de réservation de salle avec cachet, pourront garantir la participation de votre club au championnat. En cas de montants supplémentaires, la date de paiement sera prise en considération.

- **18/05/2020** > Formulaire d'inscription et paiement.
- **08/06/2020** > Formulaire d'occupation de salle.
- **30/06/2020** > Liste définitive des membres à réaffilier.

Demandes de licence 2020/21 : toutes les nouvelles demandes seront à remettre jusqu'au 15/08/2020 inclus.

Les affiliations reprendront ensuite à partir du **24/08/2020**.